

Produit

**FLUXO 295**

Référence

**DFTC189B**

Date

**01/03/2014**

Page

**1/1****FLUXO 295**Additif anticorrosion et bactéricide  
pour piscine de contrôle par ultra-sons.

**Préparation** : Concentré à diluer entre **2,5% par litre d'eau** d'une dureté inférieure à 30°F, soit 1L de **FLUXO 295** pour 40L d'eau

Ce rapport de dilution varie en fonction des caractéristiques spécifiques de votre installation (dureté de l'eau, circuit ouvert ou fermé, propreté des pièces, nature chimique des pièces testées...)

**Composition** : Le **FLUXO 295** est un concentré contenant tous les composants nécessaires pour ce contrôle ultra-sons, notamment

- ✓ un anticorrosif biodégradable pour empêcher la corrosion des pièces.
- ✓ un bactéricide efficace pour prévenir la prolifération bactérienne.

**Caractéristiques** :

- ✓ Aspect & couleur : Concentré liquide orangé
- ✓ Résistance à la température : stable
- ✓ Test de corrosion : niveau 0 (selon NF EN ISO 9934-2 Annexe C)
- ✓ Densité : 1,10
- ✓ Pouvoir moussant : insignifiant
- ✓ pH (concentré) : 10,5
- ✓ pH (dilué à 2,5%) : 9,5

Le **FLUXO 295** possède une longue durée de vie et une excellente protection contre la corrosion.

**Utilisation** : Remplir le bac de contrôle avec de l'eau de ville, ajouter la quantité nécessaire de **FLUXO 295** à raison de **2,5%** minimum par litre d'eau.

Agiter suffisamment pour obtenir un bain parfaitement homogène.

Les pièces contrôlées entraînent des résidus qui peuvent polluer le bain, il faudra veiller à vidanger régulièrement le bac.

**Conditionnement** : Cubitainer de 1100kg - Fut de 220kg - Tonnelet 60kgs – Bidon 10kgs

**Stockage** : Hors gel

**Hygiène & Sécurité** : Produit classé NON DANGEREUX selon la classification européenne.  
Ne contient pas de nitrite - pas de nonylphénols éthoxylés – pas de formaldéhyde ou de libérateur de formaldéhyde.

Pour plus de renseignement, consulter la FDS - Fiche de Données de Sécurité -

**Validité** : 36 mois après la date de fabrication figurant sur l'emballage.

**Conseils** : Utiliser la pâte protectrice K300 pour éviter tout risque de dermatose.

**Rejets** : Ne pas rejeter le produit concentré à l'égout, le faire reprendre par un récupérateur agréé.  
Pour le produit dilué, se conformer aux réglementations applicables sur le site d'utilisation.

**SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.**